

2nd Night at 50 % Promotion

Offer

Pay for one night and get the second at 50 % off! Promotion valid for new reservations on or after October 24, 2022 for check-ins between November 1 and December 15, 2022 and for 2nd nights at 50 % offered between November 2 and December 16, 2022.

Some restrictions apply.

Terms and conditions

- Offer valid for all new reservations of at least two consecutive nights at the same property during the promotional period (between November 1 and December 15, 2022). Reservations are non-transferable.
- Offer valid for standard rooms. For more details, see the property's website or contact the property directly.
- Offer only applies to the second night of the reservation, regardless of the number of nights.
- Reservations must be made directly on the property's website or by phone. Reservations made on third-party sites (Expedia, Booking.com, etc.) are not eligible.
- Advance reservations are strongly recommended but not required. Walk-in reservations also qualify as long as they meet all the above-mentioned conditions.
- Offer does not apply to existing reservations.
- Each property has its own booking terms and conditions. See the property's website or contact the property directly to learn more.
- The 2nd night at 50 % will be applied when booking on the participating establishment's website or by phone. Note that an amount covering the 2 nights full rate may be charged when booking online and that 50% of the 2nd night will be refunded during your stay.
- Offer valid for all visitors to downtown areas of Québec City in accordance with the terms and conditions above.

Note

The 2nd night at 50 % promotion is a Destination Québec cité initiative with joint funding from Gouvernement du Québec.

This promotion is managed by Événements Attractions Québec (ÉAQ).

Questions?

Email us at info-promonuitee@eaq.quebec

This promotion has been made possible by the Gouvernement du Québec and an investment by Destination Québec cité.

Restez à coucher - 2^e nuitée à 50 %

Offre

Achetez une nuitée et obtenez-en une deuxième à 50 %. Cette promotion est valide seulement pour les nouvelles réservations effectuées à compter du 24 octobre 2022 et visant des arrivées entre le 1^{er} novembre et le 15 décembre 2022 pour des 2^e nuitées à 50 % offertes entre le 2 novembre et le 16 décembre 2022.

Certaines conditions s'appliquent.

Conditions générales de la promotion

- L'offre est valide pour toute nouvelle réservation d'au moins deux nuitées consécutives effectuées dans un même établissement durant la période promotionnelle (arrivée entre le 1^{er} novembre et le 15 décembre 2022). Le séjour doit avoir lieu entre le 1^{er} novembre et le 16 décembre 2022. La réservation est non transférable.
- L'offre est applicable sur les chambres régulières, pour plus de détails veuillez consulter le site Web de l'hébergement ou contactez directement celui-ci.
- Dans le cas d'un séjour de trois nuitées et plus, seule la 2^e nuitée est offerte à un tarif réduit de 50 %.
- La réservation doit être faite, directement sur le site de l'hébergement choisi ou par téléphone. Les réservations effectuées via des sites de réservation tiers (ex. : Expedia, Booking.com, etc.) ne sont pas éligibles.
- La réservation à l'avance est fortement recommandée, mais elle n'est pas obligatoire pour bénéficier de la promotion 2^e nuitée à 50 %, et ce, dans la mesure où le consommateur qui se présente sur place veut effectuer une réservation qui respecte toutes les conditions énumérées ci-dessus.
- L'offre est non applicable sur les réservations existantes.
- Les conditions de réservation applicables sont celles des hébergements, veuillez consulter le site Web de l'hébergement ou contactez directement celui-ci pour être informé sur les conditions.
- La 2^e nuitée à 50 % sera appliquée lors de la réservation sur le site Web de l'établissement participant ou par téléphone. Notez qu'un montant couvrant les 2 nuits à plein tarif pourrait être prélevé lors de la réservation en ligne et que le montant de 50 % pour la 2^e nuit vous sera remboursée par l'hôtelier lors de votre séjour.
- L'offre est valide pour tous ceux qui souhaitent séjourner dans la région de Québec dans le respect des conditions énumérées ci-dessus.
- Cette offre ne peut être combinée à une autre promotion.

Note

La promotion Restez à coucher – 2^e nuitée à 50 % est une initiative de Destination Québec cité, financée par le gouvernement du Québec et Destination Québec cité.

La gestion de la promotion Restez à coucher - 2^e nuitée à 50 % a été confiée à Événements Attractions Québec (ÉAQ).

Des questions?

Communiquez avec nous par courriel à info-promonuitee@eaq.quebec.

Cette mesure est rendue possible grâce au financement du gouvernement du Québec et d'un investissement de Destination Québec cité.